



COORDONNATEUR D'ULIS DE LYCEE PROFESSIONNEL EN RESEAU
Lycée Kahani – Lycée Dzoumogné (2025-2026)

**CONTEXTE
D'EXERCICE**

Environnement/Spécificité/Contraintes

Placé sous l'autorité fonctionnelle des proviseurs, l'enseignant spécialisé coordonne l'ULIS de lycée professionnel (LP) installée en réseau au sein de deux établissements.

L'ULIS de LP accueille des élèves présentant des troubles des fonctions cognitives (TFC) sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation (PPS).

Le parcours scolaire s'effectue en deux ou trois ans. Le coordonnateur porte une attention particulière à la validation du socle commun et au projet personnalisé d'orientation (PPO) intégré au projet personnalisé de scolarisation (PPS) dans la perspective d'une formation qualifiante (voire diplômante) et d'un accès à l'emploi.

**DESSCRIPTIF DU
POSTE**

Missions

Sous l'autorité du chef d'établissement, le coordonnateur de l'ULIS de LP en réseau a pour mission de :

- préparer, en étroite liaison avec les coordonnateurs d'ULIS de collège et l'enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap, l'orientation vers l'ULIS de LP ;
- concevoir, adapter et mettre en œuvre l'emploi du temps de chaque élève en fonction des indications portées dans son PPS ;
- gérer l'ensemble des actions de regroupement et assurer les enseignements visant à développer ou à consolider certains apprentissages tels que prévus par les projets individuels de formation générale et/ou professionnelle de chacun des élèves ;
- participer, avec le professeur principal, aux équipes de suivi de scolarisation (ESS) en lien avec l'enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap afin de rendre compte l'avancée du PPS de chacun des élèves bénéficiant du dispositif ULIS ;
- assurer le lien permanent avec les enseignants concernés au sein de l'établissement et organiser, en concertation avec le chef d'établissement, les réunions de concertation en interne avec l'équipe pédagogique et les rencontres avec les familles ;
- veiller, en lien avec le conseiller principal d'éducation (CPE), à la participation des élèves bénéficiant du dispositif ULIS aux activités éducatives, culturelles et sportives et à leur participation aux projets de l'établissement ;
- participer aux conseils de classe des élèves bénéficiant du dispositif ;
- assurer le lien avec les référents d'insertion professionnelle de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ;
- rechercher pour chaque élève, en collaboration avec le professeur principal et le Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques en établissement, les conditions optimales d'accès aux apprentissages scolaires, professionnels et sociaux au sein de leur classe et lors de stages en entreprise afin de les accompagner vers une formation qualifiante voire diplômante ou vers un emploi ;
- organiser le service et les tâches de l'accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH)

Il rédige un rapport d'activité annuel s'attachant à rendre compte du projet du dispositif ULIS et de son impact sur la scolarité des élèves concernés.

**PROFIL
SOUHAITE**

Diplômes et/ou certifications souhaités

- enseignant titulaire d'un CAPPEI (parcours « coordonner une ULIS ou une UE troubles des fonctions cognitives » souhaité)

Compétences attendues

- avoir une bonne connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap ;
- savoir analyser l'impact de la situation de handicap et plus particulièrement des troubles des fonctions cognitives sur les processus d'apprentissage ;
- mettre en œuvre des situations d'apprentissage et des adaptations pédagogiques en réponse à l'évaluation des besoins des élèves en situation de handicap ;
- avoir une bonne connaissance de la voie professionnelle et des parcours en lycée ;
- disposer d'une bonne maîtrise des technologies usuelles de l'information et de la communication (TUIC) ;
- être rigoureux et méthodique ;
- avoir des capacités d'écoute, des qualités relationnelles et communicationnelles, des capacités d'organisation ;
- être en mesure de travailler en équipe ;
- disponibilité, dynamisme, esprit d'initiative, engagement.

Expériences professionnelles souhaitées

- expérience en ULIS de collège souhaitée
- expérience en ULIS de LP fortement appréciée

CANDIDATURE

Poste pourvu hors barème :

- lettre de motivation et CV à adresser par la voie hiérarchique au DAASEN ;
- entretien conduit par l'inspecteur de l'éducation nationale ASH

REMARQUES

Obligations réglementaires de service :

21 heures pour les enseignants du 1^{er} degré et 18h pour les enseignants du 2nd degré réparties entre les deux établissements en fonction des besoins des élèves et 1h de concertation minimum dans chacun des établissements.

Au regard de la spécificité du poste partagé entre deux établissements, être véhiculé est incontournable.

L'affectation en service partagé donne droit à une indemnité de transport entre le lycée support d'affection et le second lycée d'exercice (circ n°2015-228).

Missions difficilement compatibles avec un service à temps partiel.